

# Megabyte évalue le coût de la croissance

■ L'entreprise arrive au cap des 50 employés et doit changer son mode opératoire. Témoignage.

**M**egabyte, une société bruxelloise de services informatiques, va fêter l'an prochain ses trente ans d'existence. Le patron et cofondateur de l'entreprise, François Bryssinck, a fait le point sur l'évolution de cette PME et sur ses perspectives. Sur le modèle et le secteur, il est plus que satisfait, et la croissance est toujours présente, nonobstant la crise entamée en 2008. Par contre, il est préoccupé par cette croissance qui devrait l'amener à franchir le cap des 50 employés, avec à la clé une représentation syndicale obligatoire, conseil d'entreprise, comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT), l'organisation d'élections sociales, la protection des représentants syndicaux et des candidats aux élections sociales... le temps que prennent ces différentes obligations et enfin, l'absence de souplesse en termes de gestion de l'emploi. "Il s'agit de règles qui datent un peu. Sont-elles encore adaptées aux exigences actuelles ? Et en l'occurrence, dans le cas de Megabyte, c'est un frein à l'emploi", explique François Bryssinck. Celui-ci rappelle des évidences : "on ne se sépare pas des bons éléments, et les élections sociales sont, on le sait, l'occasion pour d'autres de se prémunir d'un risque de licenciement".

## Passage obligé

Pragmatique, il sait pertinemment qu'il franchira le cap : il n'y a pas de manière d'éviter cette charge supplémentaire puisque le cadre

de contrôle définit clairement le principe de l'unité technique d'exploitation qui permet de "consolider" des activités logées dans plusieurs entreprises liées.

## Réorganisation en préparation

"Lorsque nous avons commencé l'activité, nous avons atteint le seuil de 12 à 15 personnes dans l'entreprise. Jusque-là, un seul leader, moi, suffisait. Mais par la suite, il a fallu créer une fonction de 'middle management'. Et maintenant, à 49 dans l'entreprise, il nous faut à nouveau réorganiser." C'est une étape de plus à gérer, et comme il l'a fait dans le passé, François Bryssinck compte la franchir en permettant à tous les employés de communiquer leurs idées et leurs

**"Ces obligations qui datent sont ici un frein à l'emploi."**

**FRANÇOIS BRYSSINCK**  
CEO de Megabyte, société de services informatiques.

desiderata. "Il y a deux ans et demi, nous avons déménagé et demandé à chacun de définir leurs options pour la disposition des lieux et l'organisation du nouvel espace de travail. Et chacun y a trouvé son compte même si beaucoup de choix ont été rectifiés par la suite. Nous avons opté pour un espace ouvert et des 'bubbles' (microbureaux fermés). Deux ans et demi plus tard, l'open space n'est

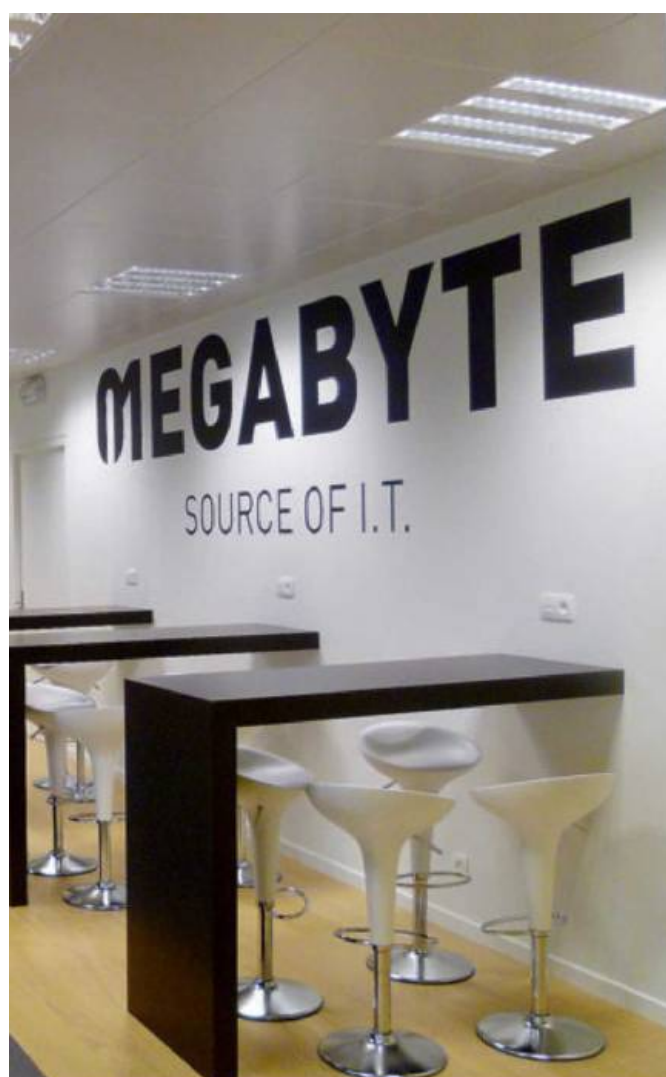
plus qu'un souvenir et il ne subsiste plus qu'une seule 'bubble'. Je suppose qu'il en ira de même pour la réorganisation interne."

## Engager ? Un dilemme !

Et les engagements ? La loi est incontournable et il faudra donc y passer. Actuellement, l'entreprise compte sur l'aide de quelques indépendants. Mais si elle veut attirer des talents ou former des techniciens et bénéficier de son investissement en formation, elle devra se soumettre aux règles. La capacité d'adaptation est de rigueur dans le monde de l'informatique où tout change tout le temps et rapidement.

**Patrick Van Campenhout**





MEGABYTE

Il reste des places à prendre chez Megabyte à Bruxelles mais la direction doit

gérer une réorganisation et oublier son passé de PME.